

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise
Orientation :

1. Intitulé de module Anglais 1 & 2 2018-2019

Code : 5081 – B-R

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Unité d'enseignement 50811 : Anglais 1

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit avoir **acquis une partie** des compétences linguistiques sur les plans de la compréhension orale et écrite, ainsi que de l'expression orale et écrite, correspondant au minimum au niveau B1 – appliquées au domaine économique –, telles qu'elles ont été définies par le cadre européen commun de référence pour les langues.

Ainsi l'étudiant-e doit être capable de comprendre l'essentiel d'une discussion simple du monde des affaires pourvu qu'un langage clair et standard soit utilisé. L'étudiant-e doit être capable de participer dans une conversation simple, par exemple, échanger l'information ou donner son avis. Il/Elle doit être capable de lire des textes simples liés à l'économie et en extraire des points importants et doit être capable d'écrire un texte simple, par exemple un mémorandum ou un courriel court.

Unité d'enseignement 50812 : Anglais 2

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit **avoir acquis et consolidé** la plupart des compétences linguistiques sur les plans de la compréhension orale et écrite, ainsi que de l'expression orale et écrite, correspondant au minimum au niveau B1 – appliquées au domaine économique – , telles qu'elles ont été définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues.

L'étudiant-e doit être capable de comprendre des discussions professionnelles variées et pouvoir donner son avis dans des discussions en groupe, comme lors des réunions et des débats. Il/Elle doit pouvoir lire des textes plus complexes liés à l'économie, ainsi que comprendre des discussions des média différents et réagir d'une manière appropriée. Il/Elle doit être capable d'écrire des lettres professionnelles dans un style et un registre correct.

5. Contenu et formes d'enseignement

Grammaire : Consolidation de connaissances grammaticales correspondant au niveau **B1**.

Thèmes et vocabulaire : L'étudiant-e acquiert un vocabulaire économique important en travaillant sur des thèmes de la vie économique à l'aide de documents actuels empruntés à différents médias.

Thèmes possibles :

- **Anglais 1** : **The Company** - for example, Organization, Recruitment, Leadership, Motivation, In-company and Cross-cultural communication.
- **Anglais 2** : Marketing, Advertising, Branding, Innovation, Retailing.

De façon complémentaire, certains thèmes du domaine socio-culturel pourront également être abordés.

6. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Examen final et/ou contrôle continu selon décision de la coordination du module (le cas échéant, les pondérations seront communiquées par les enseignant-e-s avant les évaluations).

Le résultat du module correspond à la moyenne pondérée des notes des unités de cours en fonction du nombre d'heure(s) d'enseignement hebdomadaire(s) prévue(s) dans le plan d'études.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

8. Bibliographie